

Day	Min	Max	Precip
MER 24	16	34	0
JEU 25	16	34	0
VEN 26	19	30	7
SAM 27	18	28	2
DIM 28	16	31	0
LUN 29	17	32	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La semaine dernière les stades ont peu évolué. Les situations les plus tardives sont encore au stade "grains de pois".
Le stade "fermeture de la grappe" est atteint sur Gamay, Chardonnay et Duras et les parcelles les plus précoces de Loin de l'oeil, Fer Servadou et Syrah.

De la coulure est signalée sur Mauzac, Merlot, Loin de l'oeil et Cabernet
Par rapport à l'année dernière une avance de trois semaines est toujours observée.

Stade "fermeture de la grappe" Gamay



DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière, a été peu arrosée sur le vignoble, le cumul se situe entre 1 mm sur les secteurs de Sénouillac et Gaillac et 5 mm sur le secteur de Cunac.
Cette semaine les températures sont en hausse et une dégradation orageuse est annoncée en fin de semaine.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

De nouveaux symptômes sont signalés, ils sont localisés essentiellement sur feuilles et sont liés aux pluies du 4 au 12 juin. La progression est importante dans certains témoins non traités, 30 à 35% des grappes sont atteintes et 50 à 100% des ceps, sur Loin de l'oeil à Peyrole et Merlot à Lagrave.

Dans le vignoble, des symptômes récents sont ponctuellement signalés sur les jeunes feuilles de l'extrémité des rameaux, quelques grappes peuvent être impactées. De nouvelles sorties sont à redouter.

Modélisation:

La pression exercée par le mildiou est forte en tous secteurs, sauf sur le secteur de Rabastens.

La semaine dernière des contaminations épidémiques ont été modélisées sur le secteur de Cunac uniquement. Ailleurs, les pluies ont été insuffisantes pour engendrer des contaminations.

Des nouvelles contaminations épidémiques sont possibles à partir d'un cumul de 3mm en tous secteurs.

Pour les contaminations de début juin, les symptômes peuvent encore progresser.

Les taches issues des contaminations du 16 juin (Cunac) devraient être visibles autour du 24 juin. En cas de nouvelles contaminations, le délai d'incubation modélisé est actuellement de 5 jours.



Préconisations

Des orages sont annoncés pour la fin de la semaine. Un risque de contamination est possible dès 3mm. Soyez particulièrement vigilants en présence de taches, intervenez sur toutes les parcelles avant les pluies, si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

* Bouillie bordelaise RSR Dispers (5 applications max), Frégate SC (5 applications max), Hélioivre (5 applications max), Cuproxat SC (5 applications max), Kocide 35 DF (6 applications max), Champ Flo Ampli (12 applications max), Copernico Hi Bio WG (5 applications max), sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :
*300g/ha

Sur taches déclarées

*Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% biocontrôle

Alternatives

*Romeo, cerevisane, 0,25kg/ha + contact (10 applications max)

*Bastid, Cos Oga, 2L/ha + contact (8 applications max)

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Sortie de nouveaux symptômes sur feuilles.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Une sortie importante de symptômes sur grappes est signalée ce début de semaine dans les témoins non traités, 8 à 60% des grappes sont atteintes. Au vignoble des symptômes sur grappes sont ponctuellement observés, ils sont de faible intensité. Cette sortie de symptômes est issue des pluies contaminantes de début juin.

Analyse de risque:

La période de sensibilité maximale des grappes se poursuit jusqu'au stade "fermeture de la grappe". Sur les parcelles atteintes, protégez jusqu'à "véraison".



Black-rot, sur grappes.

Préconisations

Des contaminations sont possibles jusqu'au stade "fermeture de la grappe". Attention, soyez vigilants en présence de symptômes. Intervenez avant les pluies sur toutes les parcelles.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Sortie de symptômes sur grappes.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Des symptômes sur grappes sont observés sur les témoins non traités, (Mauzac, Gamay, Merlot), 6 à 40% de grappes atteintes. Au vignoble, des symptômes sur grappes sont ponctuellement signalés sur parcelles sensibles, mais également sur Gamay sans historique.

Stade de sensibilité:

La période de sensibilité est maximale jusqu'au stade "fermeture de la grappe".



Au stade "fermeture complète", la protection peut être stoppée sur les parcelles saines. En présence de symptômes, restez vigilants, protégez jusqu'à la véraison.

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss*, *Sulforix LS*, *Citrothiol DG* et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre*, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* *Fluidosoufre pour poudrage*, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max)

Les conditions actuelles vont être propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures.

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez les parcelles jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol de G2 se poursuit en secteurs précoces et les premières pontes ont été observées la semaine dernière. En secteurs tardifs le vol a débuté en milieu de semaine dernière, aucune ponte n'est observée pour le moment.

Eulia: Le niveau des captures est encore important, 40 papillons ont été piégés sur le secteur de Gaillac.

Analyse de risque

Le nombre de glomérules relevés en G1, indique une forte pression eudemis sur certains secteurs. Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.



Oeuf de vers de la grappe

(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

Préconisations

Soyez vigilants en G2 sur les parcelles où le comptage des glomérules indique un dépassement de seuil.

Début des éclosions (tête noire): A positionner cette semaine, en secteurs précoces et semaine prochaine en secteurs tardifs.

*Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

*Delfin, bacillus thuringiensis 0,75kg/ha (6 applications max)

*Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 1kg/ha (6 applications max)

Pensez à relever les pièges.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Surveillez les pontes..

CICADELLE VERTE

Analyse du risque

Observations:

Des larves et des adultes sont présents sur le vignoble. Les populations sont en baisse en raison des traitements réalisés contre la cicadelle de la Flavescence dorée. Les premières grillures sont signalées sur Gamay, Fer servadou, Syrah et Duras.

Analyse de risque:

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.

Larve de cicadelle verte



Préconisations

Les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée ont un effet secondaire sur ce ravageur.

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations:

Des larves L2 et L3 sont observées au vignoble, elles se trouvent préférentiellement sur les pampres. Les populations sont en baisse. Les premiers symptômes sont visibles au vignoble.



Favescence dorée sur fer Servadou, juin 2020

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. **Le T1 du 1er juin au 15 juin et le T2 du 11 juin au 25 juin. Le T3 est soumis à l'analyse de risque, il sera réalisé**

10 jours après le T2 (du 21 juin au 4 juillet). Il est conseillé sur les parcelles les plus à risque, les situations sont les mêmes que pour les parcelle à forte pression.

En pression normale, faire deux traitements: le T2 est à réaliser du 11 au 25 juin.

En forte pression, faire 3 traitements: le T1 et le T2 sont terminés et le T3 doit être fait du 11 juin au 25 juin. Les parcelles les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2019, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

Les communes avec un foyer détecté lors de la prospection 2019 sont : Campagnac, Itzac, Vieux et Lisle sur Tarn.

*Pyrévert, pyréthrinés (naturelles), 1,5L/ha (3 applications max), ZNT 50m

Attention: Il faut épamprer les parcelles avant le traitement, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

La période de traitement est en cours.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

La Haute Valeur Environnementale: Certification HVE

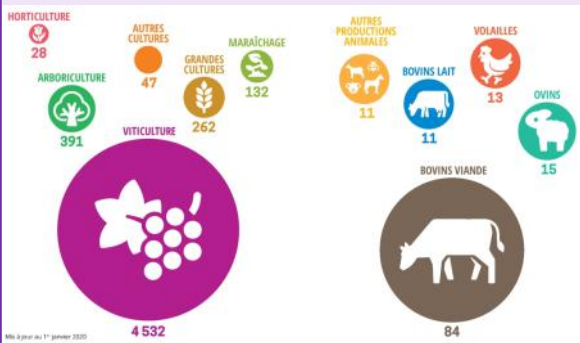
En 2012 après concertation des différents opérateurs: pouvoirs publics, syndicats agricoles, chambres d'agricultures, collecteurs et transformateurs, distributeurs, ONG environnementales, associations de consommateurs et organismes certificateurs, la «Certification Environnementale des Exploitations» est lancée avec 3 niveaux de progression.

En 2015, les Vignerons Indépendants obtiennent du Ministre de l'Agriculture le lancement d'un logo, pour les produits issus d'exploitations certifiées.



En 2017, à l'issu des États Généraux de l'Alimentation, de nombreuses filières et organisations rejoignent la démarche.

Entre le 1er juillet 2019 et le 1er janvier 2020, le nombre d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale a fortement progressé (5 399 exploitations au 1er janvier 2020 contre 2 272 exploitations certifiées au 1er juillet 2019 et 1 518 exploitations certifiées au 1er janvier 2019).



La filière viticole, précurseur en la matière est de loin plus engagée dans le dispositif.

Le plan Biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique de juin 2018 a d'ailleurs fixé des objectifs ambitieux avec 15 000 exploitations certifiées HVE en 2022 et 50 000 en 2030.

Le plan de la Filière Vins (CNIV) fixe un objectif de 50 % des exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale d'ici à 2025.

La certification HVE est un dispositif encadré par les pouvoirs publics, l'accès au cahier des charges est gratuit, c'est une démarche française.

Accès au site: <https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

La certification s'applique au niveau de l'exploitation dans sa globalité, pour toutes les filières et uniquement pour l'activité agricole.

Les objectifs

La certification Haute Valeur Environnementale, c'est une agriculture:

- qui intègre et développe une biodiversité fonctionnelle dans la stratégie de l'exploitation.
- qui réduit sa dépendance aux intrants.

Les 4 thèmes environnementaux socles de la certification sont:

- La gestion de la biodiversité sur l'exploitation,
- La maîtrise de la stratégie phytosanitaire
- La maîtrise de la fumure azotée
- La préservation des ressources en eau

Les processus de certification:

- **Le niveau 1:** pour le valider il faut respecter la réglementation environnementale, c'est à dire la conditionnalité des aides PAC.

- **Le niveau 2:** il est validé en mettant en

oeuvre sur l'exploitation des pratiques à faible impact environnemental. Les mesures à mettre en oeuvre figurent dans un référentiel comportant 16 exigences, efficaces pour l'environnement.

En viticulture 21 labels ont une équivalence au niveau 2 (ex:Terra Vitis).

Le niveau 3: Il permet d'accéder à la certification HVE. Pour accéder au niveau 3, il faut obligatoirement obtenir des résultats. Le seuil minimum à atteindre est de 10 points, pour chacun des 4 thèmes environnementaux.

Pour obtenir la certification deux options sont possibles, la voie technique (option: A, majoritairement utilisée) et la voie synthétique (option: B, proportion des achats dans l'activité de l'exploitation). La première option sera décrite dans cette présentation.

La certification par la voie technique:

Pour chaque thèmes environnementaux des tableaux sont à compléter, et des points sont accumulés, on ne perd pas de points.

1 la gestion de la biodiversité:

- Quantifier la capacité d'accueil de la biodiversité faune et flore, c'est à dire les infrastructures agro-écologiques (IAE) présentes sur l'exploitation (% par rapport à la SAU).

- connaître le niveau de diversification de la production, en évaluant d'une part le poids de la culture dominante par rapport à la SAU (%) et ensuite le nombre d'espèces cultivées.

- Evaluer la capacité d'accueil des pollinisateurs

TABLEAU RECAPITULATIF

Items	Valeur	Unité	Note (en pts)
Part de la SAU en IAE *		%	
Poids de la culture dominante dans la SAU (hors prairies permanentes)		%	
Nombre d'espèces végétales cultivées	0	nombre	0
Nombre d'espèces animales élevées (hors abeilles)	0	nombre	0
Présence de ruches	0	nombre	0
Nombre de variétés, races ou espèces menacées	0	nombre	0
Note globale du module biodiversité			

2 la maîtrise de la stratégie phytosanitaire:

- Calculer les IFT: l'IFT herbicide est dissocié de l'IFT des autres produits phytosanitaires. Les produits de biocontrôle sont exclus du calcul. Les IFT seront comparés à une référence nationale ou régionale.

- possibilité de valoriser: les surfaces non traitées, les cultures en agriculture biologique et l'enherbement en culture pérenne.

- acquérir des points avec la mise en place de méthodes alternatives à la lutte chimique et l'utilisation d'équipements (répertoriés) utilisés pour la préparation et l'application des produits phytosanitaires.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Items spécifiques grandes cultures et prairies temporaires	Valeur	Unité	Note (en pts)
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - produits herbicides		Nb doses	
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - autres produits phytosanitaires		Nb doses	
Note partielle grandes cultures et prairies temporaires			0

Items spécifiques vigne :	Valeur	Unité	Note (en pts)
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - produits herbicides		Nb doses	
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - autres produits phytosanitaires		Nb doses	
Nombre de clones	0	nombre	0
Enherbement (part de la surface concernée)	0,0	%	0
Note partielle vigne			0

Items communs, toutes cultures :	Valeur	Unité	Note (en pts)
Part non traitée de la SAU	0,0	%	0
Part de la SAU couverte par utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique	0,0	%	0
Part de la SAU engagée dans une MAE conduisant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	0,0	%	0
Conditions d'application des traitements	0	nombre	0
Note partielle toutes cultures			0

NOTE GLOBALE DU MODULE STRATEGIE PHYTOSANITAIRE			0,0
--	--	--	------------

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

3 la gestion de la fertilisation:

Le bilan azoté de l'exploitation sert de base au module, le nombre de point est maximum (10) si le bilan azoté est inférieur à 60 unités.

Si le bilan est supérieur à 60 unités d'azote, il faut alors répertorier les moyens utilisés pour raisonner les apports d'azote: les outils d'aide à la décision, le pourcentage de surface non fertilisée, la part des légumineuses dans la SAU et le pourcentage de couverture automnale des sols.

TABLEAU RECAPITULATIF			
Items cultures principales	Valeur	Unité	Note (en pts)
Bilan azoté		kg N/ha	
Utilisation d'OAD de l'annexe 12 (y.c. analyse de reliquat)	-	-	
Note partielle cultures principales			0
Items cultures mineures	Valeur	Unité	Note (en pts)
Utilisation d'OAD de l'annexe 12 (y.c. analyse de reliquat)	-	-	0
Items communs	Valeur	Unité	Note (en pts)
Part de la SAU non fertilisée		%	
Part des légumineuses seules dans la SAU		%	
Part des mélanges contenant des légumineuses dans la SAU		%	
Couverture automnale des sols et enherbement		%	
Note partielle items communs			0,0
NOTE GLOBALE DU MODULE GESTION DE LA FERTILISATION			

4 Gestion de la ressource en eau:

Ce module est directement validé pour les exploitations qui n'irriguent pas.

Si l'irrigation est pratiquée, les objectifs sont:

- de limiter l'utilisation des ressources en eau durant la période d'étiage.
- de faire des économies d'eau à l'aide d'outils d'aide à la décision, de matériels optimisant les apports d'eau, de pratiques agronomiques économes en eau et/ou en adhérant à un démarche collective.

TABLEAU RECAPITULATIF			
Items	Valeur	Unité	Note (en pts)
Enregistrement détaillé des pratiques d'irrigation (part des données manquantes)		%	
Utilisation d'outils d'aide à la décision pour l'irrigation			0
Part de la SAU couverte par l'utilisation de matériel optimisant les apports d'eau		%	
Adhésion à une démarche de gestion collective			0
Part de la SAU couverte par des pratiques agronomiques économes en eau		%	
Part des prélèvements sur le milieu en période d'étiage (juin, juillet, août)		%	
Note globale du module gestion de la ressource en eau			Sans objet

Les démarches:

Pour être certifié, il faut contacter un organisme certificateur (Ecocert, Qualisud, Ocasia...) et remplir les formulaires. A l'issu du rendez-vous avec l'organisme certificateur et après examen du dossier, la certification est accordée ou refusée.

Pour une démarche individuelle, un audit intermédiaire sera réalisé au bout de 18 mois et un audit de renouvellement tous les 3 ans.

Pour une démarche collective, la certification porte sur la structure et les exploitations. La structure qui porte la certification (ex: une coopérative) est auditée tous les ans. La racine carré du nombre total des exploitations certifiées par la structure sont auditées tous les 18 mois. Le coût est de 800 à 1200 euros pour 3 ans, pour une démarche individuelle.

Certification standard:



Certification sans le niveau 2:

Il est possible d'obtenir la certification HVE sans passer par le niveau 2. L'obtention du niveau 3 donne accès au niveau 2.



Les formations et prestations sont réalisées par la CA 81. Si vous êtes intéressés, renseignez vous? Virginie Vigues: v.vigues@tarn.chambagri.fr Perrine Caillierez: p.caillierez@tarn.chambagri.fr

DIVERS

Botrytis: Pas de nouveau symptôme signalé sur le vignoble. Les conditions météorologiques qui s'annoncent semblent défavorables au botrytis. Attention, surveiller les parcelles grêlées.

La période de traitement est en cours, intervenir juste avant la "fermeture de la grappe". Les interventions sont à limiter aux parcelles sensibles et à historique.

Privilégier la prophylaxie: maîtrise de la vigueur, aération des grappes, effeuillage et gestion du risque vers de la grappe et oïdium.

L'effeuillage à la nouaison permet de limiter le développement du botrytis, il doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les risques de brûlures.

Carences: des symptômes de carence en potasse et chlorose ferrique sont observés sur le vignoble.



Carence en potasse



Chlorose ferrique



Le rougissement des baies sur Fer servadou est un processus physiologique, une éventuelle carence en potasse n'est pas en cause.

Dégâts de grêle du 13 juin.



Apoplexies: les symptômes sont fréquents sur le vignoble.



Erinose: des boursoufflures sur jeunes feuilles sont toujours signalées sur les parcelles.

Prochain bulletin le 30 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 07.80.56.95.60

